

entreprise ne le serait pas moins pour leurs ennemis. Les Mexicains étaient faibles sans doute en comparaison des puissances qui allaient envahir leur territoire, mais ils combattraient sur le sol même de leur patrie pour la défense de leurs droits outragés. Le patriotisme décuplerait leurs forces et la patiente ténacité des races indiennes laisserait toutes les armées de l'Europe. »

Tel était le langage d'un certain nombre d'hommes considérables, de M. de la Fuente entre autres, agent de Juárez en Europe, et dont les assertions auraient dû obtenir autant de créance au moins que celles des réfugiés bannis de leur pays et désireux d'y rentrer par tous les moyens, fût-ce même avec l'appui des baïonnettes étrangères.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Commandement du contre-amiral Jurien de la Gravière.

Organisation des forces expéditionnaires. — Désignation des plénipotentiaires ; le général Prim. — Instructions données à l'amiral Jurien ; — aux commissaires anglais ; — au général Prim. — Formation du corps expéditionnaire français ; départ de l'escadre. — Réunion de l'escadre à Sainte-Croix-de-Ténériffe. — L'amiral complète l'organisation du corps expéditionnaire. — Arrivée de l'escadre à la Havane. — Première réunion des trois commandants des troupes alliées. — Les émigrés mexicains à la Havane. — Juárez se prépare à la résistance. — Débarquement des Espagnols à la Vera-Cruz. — Achat de chevaux à la Havane. — L'escadre française quitte la Havane. — Effectif de la division espagnole. — Manifeste des plénipotentiaires à la nation mexicaine. — Description topographique sommaire. — Occupation de la Tejeria. — Occupation de Medelin. — Première conférence. — Ultimatum des plénipotentiaires français. — Deuxième conférence. — Envoi de délégués à Mexico. — Arrestation de Miramon. — Retour des délégués. — Réponse du gouvernement mexicain. — Deuxième note des commissaires alliés. — Loi du 25 janvier 1862. — Organisation du corps expéditionnaire. — Réponse de Doblado à la deuxième note. — Troisième note. — Le général Zaragoza remplace le général Uruga. — *Convention de la Soledad* (19 février 1862). — Organisation du convoi. — Départ des troupes françaises pour Tehuacan (25 février 1862). — Réorganisation des moyens de transport. — Situation de la Vera-Cruz et de l'escadre.

Après avoir signé la convention de Londres, les puissances alliées arrêterent en commun que le corps expéditionnaire à diriger sur le Mexique se composerait d'environ 6,000 Espagnols et 3,000 Français, l'Angleterre concourant

Organisation
des forces expé-
ditionnaires.

1861.

à l'opération par l'envoi d'une forte division navale, 2 vaisseaux, 4 frégates, un nombre proportionnel de bâtiments plus légers et un détachement de 700 soldats de marine destinés à être momentanément débarqués sur les côtes ⁽¹⁾.

Désignation
des
plénipotentiaires.

Le contre-amiral Milnes reçut le commandement des forces anglaises, le contre-amiral Jurien de la Gravière celui des troupes françaises; le général Prim, comte de Reus, fut désigné pour commander les troupes espagnoles.

Des commissaires devant être chargés de régler les diverses questions de réparations à demander au Mexique et d'indemnités à en obtenir, l'Angleterre désigna à cet effet sir Ch. Wyke, son chargé d'affaires à Mexico, qui était au courant des hommes et des choses du pays et le contre-amiral Milnes, commandant l'escadre anglaise.

Pour les mêmes raisons, le cabinet des Tuileries se fit représenter par M. de Saligny et par l'amiral Jurien. Quant à l'Espagne, elle remit au général Prim la direction politique et militaire de l'expédition.

Le général Prim.

Le chiffre relativement élevé des forces qu'il commandait, l'illustration qui entourait son nom, la bienveillante sympathie qu'il avait rencontrée près de l'empereur Napoléon et dont il avait reçu des témoignages publics, devaient donner au général Prim une influence prédominante au sein de la conférence. Bien que les commissaires français ne lui fussent nullement subordonnés, il leur était recommandé d'avoir pour ses avis une certaine déférence; l'avenir de l'expédition était donc en grande partie entre ses mains et le succès allait dépendre de la ligne de conduite qu'il suivrait.

(1) Le Ministre des affaires étrangères au Ministre de la marine, 4 novembre 1861. — Le contre-amiral Jurien au Ministre de la marine, 22 décembre 1861.

1861.

Une grande ambition appuyée sur un fonds d'idées libérales, un besoin incessant de mouvement et d'agitation, quelque inconséquence dans l'esprit, paraissent être les caractères distinctifs du comte de Reus ⁽¹⁾. Il avait épousé une riche Mexicaine, mademoiselle Aguero, et se trouvait par alliance le neveu de Gonzales Etcheverria, alors ministre des finances de Juarez.

En 1858, lorsque l'Espagne voulait déclarer la guerre au Mexique, il avait proposé et soutenu au Sénat l'amendement suivant à l'un des paragraphes de l'adresse à la Reine :

« Le Sénat a vu avec peine que les différends avec le Mexique subsistent encore. Ces différends, Madame, auraient pu avoir une solution pacifique, si le gouvernement de Votre Majesté eût été animé d'un esprit plus conciliant et plus juste. Le Sénat comprend que la source de ces dissensions

(1) Le général Prim était jugé de la façon suivante par un officier allemand qui l'avait connu en Turquie pendant les années 1853-54, et au Maroc en 1860 (Spanisch und marokanisch Krieg. Brockhaus, Leipzig, 1863) :

« Le général Prim, originaire de Catalogne, est personnellement très-brave; il ne manque pas de talents; il manie parfaitement la parole et il y a dans son commerce un attrait qui gagne les cœurs; mais c'est un homme sans caractère, sans consistance morale et d'une vanité souvent des plus ridicules. Cette vanité et le désir de faire parler de lui se sont trahis pendant son séjour dans le camp de l'armée turque en 1853-54, de la façon la plus comique, au point que le général, malgré toutes ses qualités, était devenu une sorte de plaisant et provoquait souvent des mouvements d'épaules de la part des Turcs, graves et sérieux, qui estiment qu'il est inconvenant de parler toujours de soi. — Dans le récit de ses actions d'éclat et plus encore des exploits qu'il projetait, le général Prim montrait une confiance sans bornes dans la crédulité de ses auditeurs. . . . Il n'avait pas la moindre notion de théorie militaire ni de mathématiques, ne savait ni l'histoire ni la géographie. C'était un soldat de fortune, brave, adroit, risquant tout et jouant sa dernière pièce sur une carte. Les caprices de la fortune l'avaient singulièrement favorisé. . . . Il a débuté comme simple soldat dans un bataillon catalan de l'armée des *Cristinos* au commencement de la guerre civile entre les *Cristinos* et les *Carlistes*. Il gagna rapidement le grade d'officier, conduisit avec succès plusieurs expéditions hardies et se trouva à la fin de la guerre parmi les jeunes chefs de brigade de l'armée victorieuse de Christine. »

1861.

est peu honorable pour la nation espagnole et par cela même il voit avec peine les préparatifs de guerre que fait votre gouvernement, car la force des armes ne peut nous donner la raison que nous n'avons pas. » (1) Cet amendement n'avait obtenu d'autre voix que la sienne.

Depuis cette époque, s'était-il produit dans l'esprit du comte de Reus un revirement tel qu'il pût approuver les motifs et le but de l'expédition actuelle, et si ce revirement avait eu réellement lieu, ne pouvait-on craindre un nouveau changement dans un esprit aussi versatile? Sa conduite n'allait-elle pas être influencée par quelque mobile secret, peut-être difficile à préciser, mais vraisemblablement en désaccord avec les intentions des gouvernements alliés?

La suite de ce récit montrera que cette crainte eût été justifiée.

Il avait sollicité lui-même le commandement de l'expédition; ce n'est donc ni par déférence pour un désir de la Reine, ni par obéissance aux ordres de son gouvernement qu'il est parti pour le Mexique. On a dit qu'il avait rêvé une couronne; ses amis et les journaux qui lui étaient dévoués répétaient qu'il en était digne et il ne fit rien pour arrêter les bruits qui circulèrent à ce sujet.

Une feuille, l'*Eco de Europa*, qui se publia plus tard au Mexique, dans le camp et sous les inspirations du général Prim, contribua beaucoup à accréditer cette supposition. « Au moyen âge, disait-on, ce héros aurait été le fondateur d'une dynastie de rois. » Mais sans doute, il n'est permis de voir dans ces expressions qu'une exagération de style.

(1) Séance du 13 décembre 1858.

1861.

D'autre part, on sait qu'une partie des hommes politiques de l'Espagne espéraient voir la monarchie rétablie au Mexique en faveur d'un prince de la maison de Bourbon; le nom du jeune duc de Parme avait été prononcé; cette éventualité venant à se réaliser, la régence devait-elle être réservée au comte de Reus? Était-ce là que tendait son ambition? Cette hypothèse ne peut encore être acceptée qu'avec une extrême réserve et comme une des explications possibles des anomalies de sa conduite. Quoi qu'il en soit, les conditions dans lesquelles s'engageait cette expédition étaient en tout si confuses, qu'il eût été fort à désirer de voir à sa tête un homme plus dégagé d'ambition et d'un caractère mieux défini que ne l'était le général Prim.

En désignant un amiral comme commandant des troupes françaises, l'empereur Napoléon ne supposait pas évidemment que les opérations militaires dussent prendre un grand développement; au début, il avait même l'intention de n'envoyer que des troupes de marine; il pensait donc que le général Prim avec ses Espagnols suffirait à la tâche et agirait conformément à ses vues. La composition du corps expéditionnaire français indique, en effet, qu'il ne pouvait être destiné à une opération de guerre indépendante.

Les instructions données à l'amiral Jurien (1) caractérisent le but que se proposait alors le cabinet des Tuileries :

Instructions
données
à l'amiral Jurien.

Occuper les ports sur le golfe du Mexique et les conserver jusqu'à solution complète des difficultés pendantes, y percevoir les droits de douane au nom des trois puissances.

Dans le cas probable où les autorités locales n'opposeraient pas de résistance et où le gouvernement mexicain refuserait d'entrer en rapport avec les alliés, ne pas se

(1) Instructions du 11 novembre 1861.

1861.

laisser tenir en échec par un tel expédient; un intérêt de dignité, non moins que les dangers résultant d'un séjour prolongé sous le climat malsain de la côte, commandaient d'obtenir un résultat prompt et décisif; c'était dans ce but qu'un corps de troupes de débarquement était mis à la disposition de l'amiral, afin qu'il pût, de concert avec les alliés, étendre le cercle de l'action commune.

Le gouvernement français admettait qu'il pouvait être nécessaire de s'avancer jusqu'à Mexico.

Les puissances alliées, était-il dit, ne se proposaient aucun autre but que celui indiqué dans la convention; elles s'interdisaient d'intervenir dans les affaires intérieures du pays et notamment d'exercer aucune pression sur les volontés des populations quant au choix de leur gouvernement; il pouvait arriver cependant que la présence des forces alliées sur les côtes déterminât la partie saine de la population à tenter un effort pour constituer un gouvernement présentant des garanties de force et de stabilité, qui ont manqué à ceux qui se sont succédé depuis l'émancipation. Il ne faudrait pas décourager des tentatives de cette nature ni leur refuser un appui moral si la position des hommes qui en prendraient l'initiative et la sympathie qu'elles rencontreraient dans la masse du pays leur promettaient quelques chances de succès.

Ces instructions officielles étaient nécessairement complétées par des instructions confidentielles. L'amiral Jurien était au courant des projets de restauration monarchique en faveur de l'archiduc Maximilien; il devait appuyer un mouvement dans ce sens, mais non le provoquer. Le gouvernement français, fidèle à son programme, restait donc dans les dispositions dont il était animé avant la signature de la convention de Londres.

1861.

Instructions
données
aux commissaires
anglais.

Le Cabinet anglais ne se montra pas moins conséquent avec lui-même. Lord Russell écrivait à sir Ch. Wyke (1^{er} novembre) « d'observer avec rigueur l'article de la convention, qui contenait l'engagement de n'exercer, dans les affaires intérieures du Mexique, aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement. » En lui faisant connaître que le gouvernement français enjoignait à ses représentants de marcher sur Mexico, dans certaines éventualités prévues, il lui rappelait (15 novembre) que la force et la composition du corps expéditionnaire anglais, limité à 700 soldats de marine, ne comportait pas qu'il fût employé à une opération de cette nature; du reste les réclamations devaient toujours être présentées au gouvernement mexicain d'un commun accord et au nom des trois puissances.

La crainte d'une collision avec les États-Unis, à la suite d'une violation de neutralité commise par un bâtiment fédéral sur un paquebot anglais, détourna les préoccupations de l'Angleterre et ne fit qu'augmenter la réserve qu'elle avait toujours montrée à l'égard de l'expédition mexicaine. Elle restreignit le nombre des navires à envoyer dans le golfe du Mexique; le contre-amiral Milnes fut maintenu au commandement spécial de la station anglaise des côtes des États-Unis et remplacé par le commodore Dunlop.

L'Espagne paraissait au contraire s'engager plus résolument. Le gouvernement français ayant manifesté le désir que les troupes espagnoles fussent autorisées à s'avancer jusqu'à Mexico, le Cabinet de Madrid y adhéra immédiatement ⁽¹⁾.

Instructions
données
au général Prim.

(1) L'ambassadeur à Madrid à M. Thouvenel, 6 novembre 1861.

1864.

Dans les instructions données au général Prim, on trouve reproduite la recommandation, faite à l'amiral Jurien par le gouvernement français, « de ne pas attendre que le climat et tous les inconvénients, qui accompagnent les expéditions lointaines décimassent les troupes et prolongeassent indéfiniment cette entreprise si importante.... et d'aller chercher le gouvernement mexicain, en quelque lieu qu'il fût, pour lui imposer ses conditions. » Le comte de Reus eut l'ordre de formuler les réclamations, conformément à l'ultimatum envoyé le 11 septembre au capitaine général de Cuba, et aux termes duquel les hostilités devaient commencer énergiquement si le Mexique n'acceptait pas purement et simplement les conditions posées.

Il est donc bien établi que l'Espagne entendait porter la guerre dans l'intérieur du pays.

Le général Prim fut confidentiellement informé des projets de restauration monarchique que l'on attribuait au Cabinet des Tuileries (1), mais on ne put lui recommander d'y prêter son concours, puisque la candidature d'un prince autrichien ne plaisait pas à l'Espagne; cependant, comme nous l'avons dit, les instructions officielles lui prescrivaient « de ne pas contrarier » les tentatives que pourraient faire des personnes sages pour établir un gouvernement qui fût la véritable expression des besoins du pays. Celui de Juarez était qualifié « d'insensé. »

Formation du
corps expédition-
naire français.

Dans le principe, le corps expéditionnaire, mis sous les ordres de l'amiral Jurien, ne devait être composé que de troupes de marine : un régiment d'infanterie de marine, une batterie d'artillerie de marine et les compagnies de débarquement de l'escadre; mais peu de jours après la

(1) Discours du général Prim aux Cortès, 1863.

1864.

signature du traité de Londres, on jugea opportun de leur adjoindre un bataillon de zouaves et un peloton de chasseurs d'Afrique; le ministre de la guerre mit en outre à la disposition du département de la marine, spécialement chargé d'organiser l'expédition, des détachements du train, du génie et d'ouvriers d'administration. Le corps expéditionnaire se trouva définitivement constitué de la manière suivante :

A. — Le régiment d'infanterie de marine, commandé par le colonel Hennique, était composé de neuf compagnies du 2^e régiment de l'arme et de trois compagnies du 1^{er} régiment. Six compagnies étaient en France, trois à la Martinique et trois à la Guadeloupe. Le ministre de la marine fit envoyer 600 fusils nouveau modèle pour les contingents des Antilles, qui n'en étaient pas encore pourvus. Ces troupes allaient donc entrer en campagne munies d'un armement avec lequel elles n'étaient pas familiarisées.

B. — La batterie d'artillerie de marine devait être formée au moyen du personnel de canoniers de marine se trouvant à la Guadeloupe. Les six canons rayés de 4, le matériel de la batterie et un approvisionnement de 480 coups par pièce étaient fournis par le département de la guerre; ils devaient être directement expédiés à la Vera-Cruz, où seraient réunis les cadres d'officiers et les canoniers. On pensait pouvoir se procurer les attelages au Mexique même, ou tout au moins dans les Antilles; on n'expédia de France que les harnachements. On ne s'occupait pas non plus des canoniers conducteurs, supposant qu'il serait facile d'y suppléer soit par des volontaires pris dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, soit par des auxiliaires d'infanterie de marine. Cependant un